

La dépendance des personnes âgées

Déclaration du groupe de la Coopération

La saisine du Premier ministre invitait en préalable notre assemblée à s'exprimer sur la place des personnes âgées dans notre société et le regard porté sur la dépendance. La question du regard est pour nous essentielle. En effet, la France et la plupart des pays occidentaux ont une vision de la vieillesse souvent assimilée davantage à un « naufrage physique » qu'à la « sagesse » propre aux orientaux. D'où des réflexions sur le vieillissement et la dépendance souvent abordées exclusivement sous l'angle des coûts. Aujourd'hui, l'allongement de la durée de vie, aboutissement de l'amélioration continue des conditions de vie dans notre pays, constitue aussi un atout tant économique que social d'un pays.

Le maintien en pleine possession de leurs moyens d'un grand nombre d'aînés est donc une priorité et l'avis met avec justesse l'accent sur la nécessité de développer la prévention de la perte d'autonomie tout au long de la vie, alors que notre pays a surtout tendance à agir de façon curative en matière de santé publique. La prévention et le maintien à domicile que souhaitent une majorité de personnes âgées devront être facilités par une meilleure prise en compte des besoins des personnes âgées en matière d'urbanisme et de logement.

L'allongement de la vie va contribuer à développer le volume et la diversité des échanges intergénérationnels, avec une inversion des mécanismes de solidarité au moment où les personnes, souvent les plus âgées, commencent à souffrir de réelles incapacités. Il est donc nécessaire que ces solidarités soient reconnues, prises en compte et aidées. L'avis souligne ainsi le rôle irremplaçable des « aidants » qui relèvent le plus souvent de la sphère familiale. Leur rôle ne doit pas s'opposer à l'aide formelle et institutionnelle, mais s'articuler avec elle. Pour remplir cette mission essentielle au maintien du lien humain et durer, il importe qu'ils ne soient pas isolés. Ainsi, l'aide et la présence familiale, majoritairement assurées par les femmes, doivent être accompagnées réellement, en renforçant l'information des familles *via* les centres locaux d'information et de coordination gérontologique, en mettant en place des groupes de parole, en développant de nouvelles structures d'accueil temporaire de jour comme de nuit. Une palette de moyens doit être déployée pour ne plus laisser les familles démunies face au choix parfois cornélien, ou au non choix, du maintien à domicile ou de l'accueil en institution.

La dépendance est révélatrice de disparités ou de dysfonctionnements des services sur le territoire. Au fur et à mesure que les personnes avancent en âge, elles ne peuvent se maintenir dans leur environnement quotidien sans l'existence d'un certain nombre de services devenus indispensables à la vie moderne (aide ménagère, soins, portage des repas). La professionnalisation de l'aide à domicile et le développement de plates-formes de service doivent être encouragés.

Le vieillissement de la population et les progrès de la médecine rendent inéluctable la progression des dépenses liées à la dépendance. La question du reste à charge pour les familles, source de fortes inégalités, est cruciale. Le groupe de la coopération est fortement attaché aux principes de mutualisation, de solidarité nationale et de justice sociale, qui constituent le socle des propositions du CESE en matière de financement. En ne faisant pas reposer cette solidarité que sur les seuls actifs, notre assemblée prend également en compte le défi de l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises, confrontées à des concurrents dont les coûts de production sont moindres, puisque dans notre pays le financement de la protection sociale repose encore très largement sur le travail. Il conviendra également de veiller à une répartition équilibrée et plus équitable des aides et des services aux personnes âgées, dans le respect de leur choix de vie, en milieu rural ou urbain, et de leur égale dignité.

Le groupe de la coopération soutient l'ensemble des mesures préconisées afin d'assurer à tous le droit à la santé, le droit à la parole et le droit à la dignité, afin que l'allongement de la durée de la vie soit aussi une espérance.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.